

LES RECOMMANDATIONS SYNDICALES RELATIVES AUX DÉLIBÉRATIONS DE CANCUN SUR LE AWG-LCA

16° CONFÉRENCE DES PARTIES (COP16)

CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (CCNUCC) 29 NOVEMBRE-10 DÉCEMBRE 2010

Ce document est disponible sur : http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/COP16_CSI_Recommandations.pdf

La COP16 représente une opportunité pour reprendre confiance dans le processus de la CCNUCC. Le mouvement syndical international pense que les gouvernements peuvent et doivent prendre des décisions qui nous placeront sur le chemin d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), une diminution de la vulnérabilité au changement climatique et la garantie d'une Transition Juste vers une société à faibles émissions et résiliente au changement climatique.

Les promesses actuelles de réduction d'émissions et de financement de politiques de changement climatique sont outrageusement insuffisantes et posent un risque à l'humanité entière, surtout aux plus vulnérables. Les syndicats vont travailler dur pour que les gouvernements les renforcent sur la base de leur déclaration sur le changement climatique (disponible sur: http://www.ituc-csi.org/IMG/ pdf/climat_FR.pdf)

Les syndicats pensent qu'une 'conclusion équilibrée' à Cancun n'est pas seulement l'assurance d'un équilibre entre les progrès sur le protocole de Kyoto (PK) et Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme (LCA) ou à l'intérieur du LCA. Une conclusion équilibrée est aussi une conclusion qui intègre les aspects sociaux-économiques du changement climatique comme une partie intégrale de chaque prise de décision. Les syndicats demandent aux gouvernements d'envoyer un message d'espoir aux travailleurs et aux communautés du monde entier en faisant référence à Cancun à la Transition Juste dans la section 'Vision Commune'.

Nous demandons aux gouvernements de :

Incorporer des références au besoin d'une « transition juste qui crée des postes de travail décent et de bonne qualité» dans les décisions¹ de Cancun.

INCLURE le paragraphe 4 (page 5) dans le 'Chapitre Un' (paragraphe 1-12) de la LCA/14 pour l'accord sur une Vision Commune (rappel : tous les groupes régionaux et les Parties se sont mis d'accord pour enlever les guillemets dans le paragraphe écrit comme il suit à Copenhague)

Se sont mis d'accord que

"[Consciente que,] pour faire face aux changements climatiques, il faut passer à un nouveau modèle de société à faibles émissions qui offre de vastes possibilités et garantisse la poursuite d'une forte croissance et un développement durable, sur la base de technologies novatrices et de modes de production et de consommation ainsi que de comportements écologiquement plus tenables, tout en assurant à la population active une transition juste qui crée des emplois décents et de qualité "

- SOUTENIR l'inclusion dans les décisions à Cancun du paragraphe de préambule dans la section sur les conséquences économiques et sociales des mesures de riposte du LCA/14 (page 69)
 - « Reconnaissant qu'il est important d'éviter et de réduire au minimum les incidences négatives des mesures de riposte sur les secteurs social et économique, de promouvoir une transition juste pour la population active, de créer des formes de travail décentes et des emplois de qualité, et de contribuer à développer des capacités nouvelles pour les emplois liés aussi bien à la production qu'aux services dans tous les secteurs, en favorisant la croissance économique et le développement durable »

^{1.} Toutes les références au 'texte des négociations' dans ce document se réfère à AWGLCA/2010/14

CONCERNANT L'ADAPTATION (REF: FCCC/AWGLCA/2010/INF.1)

Créer un cadre d'adaptation qui considère la protection Sociale comme un moyen de réduire la vulnérabilité et permet aux parties prenantes, notamment les syndicats, de devenir des acteurs de l'adaptation.

- **J** AJOUTER UNE REFERENCE A LA PROTECTION SOCIALE en tant que politique permettant aux systèmes socio-économiques de renforcer leur résilience, sous le para 4 (d) (Page 36 de LCA/14), ou Page 11 of Inf. 1:
 - (d) Renforcement de la résilience des systèmes socioéconomiques et écologiques, notamment par une diversification de l'économie, la création et/ou le renforcement des mesures de protection sociale¹ et une gestion durable des ressources naturelles.
- Appuyer une référence au besoin d'augmenter la partici-• pation des parties prenantes.
- SOUTENIR ET INSISTER SUR LA PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES A L'ADAPTATION dans le Paragraphe 14 (page 41 du texte des négociations, ou Page 6 du brouillon sur l'adaptation)
 - 13. Invite les organisations multilatérales, internationales, régionales et nationales compétentes, les secteurs public et privé, la société civile et les autres secteurs concernés à engager et soutenir une action renforcée pour l'adaptation à tous les niveaux, selon les besoins, d'une façon cohérente et intégrée ; en s'appuyant sur les synergies entre les activités et les processus, et à apporter leur concours à la mise en œuvre du Cadre de l'adaptation [pour la mise en œuvre];

CONCERNANT L'ATTENUATION

4 Reconnaitre l'existence d'un fossé entre les promesses faites par les pays développés et les engagements de réduction d'émissions nécessaires pour rester en-dessous d'une augmentation des températures moyennes globales de 2°C et garder une approche au plus haut niveau pour se mettre d'accord sur des objectifs de réduction d'émissions, reconnaissant le besoin des pays développés de réduire les émissions de GES de 25-40% en 2020, par rapport à 1990.

5 Concernant le MNV, établir un mécanisme pour mesurer, notifier et vérifier l'aide des pays développés parties vers les pays en développement parties.

Aligner les procédures d'atténuation MNV pour les pays 6 de l'Annexe I sous le PK avec celles pour les pays développés sous le LCA.

Améliorer le mécanisme pour mesurer, notifier et vérifier les actions nationales d'atténuation soutenues dans les pays en développement, notamment à travers l'identification d' « aspects primordiaux » à notifier entre les communications nationales, qui doivent être plus régulières.

Reconnaitre le rôle des syndicats et des droits des tra-Vailleurs dans la phase de préparation pour REDD (REDDreadiness)

INSERER dans la section 'garanties', sous le paragraphe 2 (Page 61)

Garantir la participation totale et efficace des travailleurs forestiers et des syndicats dans l'élaboration et la mise en œuvre de REDD et des actions identifiées dans le paragraphe 3.

- Concentrer nos efforts sur les conséquences des mesures de riposte sur les communautés vulnérables
- INSERER UNE REFERENCE A LA PARTICIPATION DE LA SO-CIETE CIVILE, notamment les syndicats, si un forum se crée

[In para 4, option 1] Invite les Parties, et les organisations intergouvernementales compétentes, et les organisations de la société civile à communiquer (...) leurs vues...

[In para 4, option 3] Décide de créer un Forum (...) à l'intention des Parties et de représentants des organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes, avec la participation du secteur privé scientifique, financier et des assurances (...).

CONCERNANT LES RESSOURCES FINANCIERES, LA TECHNOLOGIE & LE RENFORCEMENT DES CAPACITES

Créer un nouveau fond pour un accès simple à des res-Osources suffisantes qui garantiront la justice climatique - entre les pays développés et en développement, au sein des pays et entre les générations. Le fond doit intégrer les initiatives présentes et des ressources financières nouvelles, additionnelles, adéquates, prédictibles et durables tout en s'assurant que celles-ci passent par la CCNUCC. Ce fond devrait avoir pour but la promotion de l'innovation, la recherche et le développement des technologies vertes, le transfert de technologie vers les pays en développement et le développement de politiques de protection sociale et de services publics.

S'assurer que ce nouveau fond contient des clauses garantissant la transparation garantissant la transparence et la participation des organisations de la société civile

Trouver un accord sur un mécanisme pour mettre en Lœuvre des sources de financement public innovantes et traditionnelles, en incluant notamment les options identifiées par le panel sur le financement climatique organisé sous les auspices de l'ONU (AGF)

3Garantir la représentation de la société civile et des syndicats en tant qu'experts dans le Comité exécutif de la technologie (Réf: FCCC/AWGLCA/2010/INF.1)

- INSERER UNE REFERENCE AUX SYNDICATS (en gras ci-dessous) sous le para 13 dans la section "Avis des experts" (page 16)
 - 12. Décide que le Comité exécutif de la technologie s'engagera de façon proactive avec les organisations intergouvernementales et internationales, ainsi que le secteur privé, les syndicats et la société civile et pourra inviter des conseillers compétents d'organisations intergouvernementales et internationales, ainsi que du secteur privé, des syndicats et de la société civile, à participer en tant qu'experts pour apporter leurs conseils sur des questions précises dès qu'elles seront soulevées.

Pour plus d'informations sur les politiques concernant le changement climatique de la CSI/des syndicats ou sur des questions spécifiques à ces recommandations, merci de prendre contact avec Anabella Rosemberg, anabella.rosemberg@ituc-csi.org ou sur son portable: +33 6 77 69 94 29

^{1.} Recommandations venant d'un atelier organisé sous l'égide du Programme de Travail de Nairobi intitulé "Augmenter la Résilience Economique au changement climatique et réduire la dépendance envers les secteurs économiques vulnérables, notamment à travers la diversification économique" organisé au Caire en Avril 2009